

Assainissement non collectif

	Tarifs ht 2022	Tarifs ttc 2022
Redevance annuelle tva 10%	28,00 euros	30,80 €
Instruction dossier neuf tva 20%	250,00 euros	300,00 €
Dont Conception	180,00 euros	
Dont Réalisation	70,00 euros	
Refus de RDV	55,00 euros	66,00 €
Absent au RDV	50,00 euros	60,00 €
1 ^{er} diagnostic	100,00 euros	120,00 €
Réhabilitation	Inclus dans la redevance	
Contrôle pour vente	Inclus dans la redevance	

Eau potable

	Tarifs ht 2022	Tarifs ttc 2022
Part fixe tva 5,5%		
Abonnement	22,00 euros	23,21 €
Location compteur	10,00 euros	10,55 €
Part proportionnelle tva 5,5%		
M3	1,18 euro	1,24 €
Redevances Agence de l'Eau tva 5,5%		
Prélèvement	0,15 euro	0,158 €
Pollution	0,28 euro	0,29 €
Autres tarifs 20%		
Ouverture, fermeture de branchement	60,00 euros	72,00 €
Fermeture bouche à clé	15,00 euros	18,00 €
Déplacement non justifié	60,00 euros	72,00 €
Branchement	Réel + 10% frais généraux	
Modification branchement sur demande	Réel + 10% frais généraux	

Assainissement collectif

	Tarifs ht 2022	Tarifs ttc 2022
Part fixe tva 10%		
Abonnement	35,00 euros	38,50 €
Part proportionnelle tva 10%		
M3		
T 1 de 0 à 60 m3 / semestre	1,60 euro	1,76 €
T 2 de 61 à 125 m3 / semestre	1,70 euro	1,87 €
T3 de 126 à 150 m3/ semestre	1,80 euro	1,98 €
T4 au-delà le 150 m3/ semestre	2,00 euros	2,20 €
Redevance Agence de l'Eau tva 10%		
Modernisation	0,16 euro	0,17 €
Autres tarifs tva 20%		
Frais de branchement	Réel + 10% frais généraux + PFAC	

PFAC + dégressivité à partir de 6 logements	5 500,00 euros ttc – frais réels partie publique	
Extension de l'existant	M2 créés X 30,00 euros	
Modification du branchement sur demande	Réels + 10% de frais généraux	

- Frais de branchement (par logement) : Réel (devis) + 10% de frais généraux + Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :
 Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC
 Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC
 Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC
- Branchement supplémentaire : Réel (devis) + 10% de frais généraux + Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :
 Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC
 Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC
 Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC
- Raccordement de logements supplémentaires sur branchement existant : Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :
 Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC
 Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC
 Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC
- Modification de branchement (à la demande de l'utilisateur) : Réel (devis) + 10% de frais généraux.
- Extension et changement de destination : m2 créés X 30,00 euros ht.